



**SOCIETE IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN
CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION**

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC C.A AU CAPITAL DE 75.000.000.000 F.CFA
SIÈGE SOCIAL : 510, Avenue de l'indépendance, Hippodrome-BP : 387 YAOUNDÉ-CAMEROUN

Web site : www.sic.cm E-mail : info@sic.cm

DECISION N° 22 /D/SIC/DG/2025 DU 15 JAN 2025

Portant attribution de l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint n°023/AONR/SIC/CIPM/2024 du 21 AOÛT 2024 relatif au recrutement d'un cabinet de consultants/bureau d'études pour la détermination de la réalité économique de la SIC au 31/12/2024.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes Applicables aux Marchés des Entreprises Publiques ;
Vu les Statuts de la Société Immobilière du Cameroun approuvés par l'Assemblée Générale du 10 Août 2001 ;
Vu la Résolution n°06/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
Vu la Résolution n°07/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant nomination du Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
Vu la Résolution n°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021, portant régime spécifique de la commande publique applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
Vu la Résolution n°048/CA/SIC/2024 du 30 Décembre 2024, portant avis conforme sur la proposition d'attribution du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint n°023/AONR/SIC/CIPM/2024 du 21 AOÛT 2024 relatif au recrutement d'un cabinet de consultants/bureau d'études pour la détermination de la réalité économique de la SIC au 31/12/2024 ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint n°023/AONR/SIC/CIPM/2024 du 21 AOÛT 2024 relatif au recrutement d'un cabinet de consultants/bureau d'études pour la détermination de la réalité économique de la SIC au 31/12/2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-dessous indiquée est attributaire du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint n°023/AONR/SIC/CIPM/2024 du 21 AOÛT 2024 relatif au recrutement d'un cabinet de consultants/bureau d'études pour la détermination de la réalité économique de la SIC au 31/12/2024, selon l'allotissement ci-après :

N° lot	Objet de la prestation	Titulaire	Montant TTC (en FCFA)	Délai
Unique	Réalisation de l'étude pour la détermination de la réalité économique de la SIC au 31/12/2024.	FISCAGEST CONSULTING AND CONTRACTOR BP: 5545 Yaoundé	115 135 875	Cinq (05) mois

Article 2 : Le responsable de ladite entreprise ou son mandataire est prié de passer à la Cellule des Marchés de la SIC à Yaoundé pour l'établissement des marchés.

Yaoundé, le 15 JAN 2025

Ampliations :

- PCA SIC
- ARMP
- Affichage
- Archives/Chrono.



Dr. AHMADOU SARDAOUNA